



CONTRAT N° FR037146TT

TABLEAU DES GARANTIES

- DECES ACCIDENTEL : **10.000 Euros.**
- INFIRMITE PERMANENTE TOTALE à la suite d'accident : **10.000 Euros**, réductible en cas d'INFIRMITE PERMANENTE PARTIELLE selon barème Compagnie ci-annexé.
- INDEMNITE JOURNALIERE EN CAS DE COMA (à partir de **10** jours consécutifs de coma et durant 365 jours) : **50 Euros** par jour.
- AMENAGEMENT DU DOMICILE /VEHICULE : avec un maximum de **1.000 Euros.**
- ASSISTANCE RAPATRIEMENT selon les modalités indiquées dans la Convention ASSISTANCE annexée et tableau ci-dessous.

Assistance Rapatriement – Frais médicaux (Monde Entier)

◆ Rapatriement ou transport sanitaire	Frais réels
◆ Frais médicaux, chirurgicaux, pharmaceutiques, d'hospitalisation* engagés à l'étranger <i>* avec possibilité d'avance des frais d'hospitalisation</i>	10.000 € Dont frais dentaires : 300 € par dent avec un maximum de 900 € Franchise 50 €
◆ Frais de Traitement	1.000 €
◆ Accompagnement lors du rapatriement ou du transport sanitaire	
◆ Présence auprès de l'Assuré hospitalisé	Titre de transport Titre de transport + frais d'hôtel 100 € par nuit – maximum 3.000 €
◆ Transmission de messages	Frais réels
◆ Rapatriement ou transport du corps en cas de décès	Titre de transport Frais de cercueil : 2 000 €
◆ Ecoute et soutien psychologique	Voir Conventions Spéciales Assistance
◆ Retour prématuré	Titre de transport
◆ Avance de la caution pénale	20.000 €
◆ Prise en charge des honoraires d'avocat	10.000 €
◆ Vol ou perte des moyens de paiement	Avance de fonds à concurrence de 5.000 €
◆ Vol ou perte des papiers d'identité	Aide aux démarches administratives
◆ Envoi de médicaments	Frais d'envoi
◆ Transmission de messages	Frais d'envoi
◆ Transmission de documents professionnels	300 € par événement et par an
◆ Conseils vie quotidienne	Voir Conventions Spéciales Assistance
◆ Frais de recherche et de secours	A concurrence de 20.000 € par assuré Limité à 50.000 € par événement